

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 279-250-1917 nommant Gouverneur p.i de la Cote française des Somalis, Mr. Geffriaud, Sous-Chef de Bureau de l'Administration Centrale des Colonies, Délégué dans les fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 279-250-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 août 1917

Numéro JO
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro
31 août 1917

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

Vu le décret du 19. Juin 1917, déléguant Mr. Geffriaud, Sous-Chef de Bureau de l'Administration Centrale des Colonies, dans les fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 17 Juillet 1917 nommant (Gouverneur titulaire de la Côte Française des Somalis, Mr. Lauret, Gouverneur de 3ème classe des Colonies Vu le câblogramme du Ministre des Colonies, en date du 19 Juillet, ordonnant la remise du Gouvernement à Mr. Geffriaud, Secrétaire Général, dès son arrivée dans la Colonie

Vu le prochain débarquement à Djibouti du nouveau Secrétaire Général ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Mr. Geffriaud, Délégué dans les fonctions de, Secrétaire Général de la Côte Française des Somalis, prendra la direction p. i. du Gouvernement à partir du 1er Septembre, en attendant l'arrivée du Gouverneur titulaire. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la colonie.

FILLON.